

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL
SEANCE DU LUNDI 04 MAI 2026**

Présents : **GILON Christophe**
LIXON Freddy - Président;
KALLEN Rosette, HOUART Caroline, PAULET Arnaud - Echevins;
DUBOIS Dany - Président CPAS;
MIGEOTTE François - Directeur Général.

LE COLLÈGE COMMUNAL

**RÔLE TAXE - COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
Y ASSIMILÉS - ANNÉE 2025 - 2ÈME SEMESTRE**

Vu le règlement-taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers, arrêté pour l'exercice 2025, par le Conseil Communal en séance du 04 novembre 2024 et approuvé par la Tutelle en date du 05 décembre 2024 ;

Attendu que le recours prévu à l'article L3133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation n'a pas été exercé ;

Attendu qu'une dématérialisation des avertissements extrait de rôles (AER) via l'E-box des citoyens, est d'application ;

Considérant le calcul établi pour le rôle sur la taxe de la collecte et l'enlèvement des déchets ménagers et y assimilés, pour le 2ème semestre de l'année 2025, et ce, pour un montant de 54.933,25 € (cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois Euros vingt-cinq Cents) ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité des membres présents ;

DÉCIDE

Article 1er : d'arrêter et de rendre exécutoire le rôle de la taxe sur la collecte et l'enlèvement des déchets ménagers et y assimilés – Année 2025 – 2ème semestre, établi au montant de 54.933,25 € (cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois Euros vingt-cinq Cents).

Article 2 : de charger le chargé en communication de publier un rappel de l'envoi des avertissements-extraits de rôle via l'E-box.

Article 3 : de transmettre la présente délibération au Directeur financier et à Madame VANDEBROEK Sandra.

PAR LE COLLÈGE

Le Secrétaire,
s) MIGEOTTE François

Le Président,
s) LIXON Freddy

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

MIGEOTTE François

GILON Christophe